Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260605-D2026052-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

COMMUNE D'ARZANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Clotilde LAVISSE, Maire d'Arzano.

Etaient présents : LAVISSE Clotilde, AUFFRED Clément, SYLVESTRE Jean-Yves, CORNIERE Aurélie, LE POGAM Pierre, FEREZ Crystel, DANIEL Stéphane, DANIEL Louise, GRAGNIC Marie-Annick, MOELO Mickael, FLECHER Quentin, DE PENFENTENYO Aude

Excusés :
LE ROCH Marie-Françoise ayant donné procuration à CORNIERE Aurélie
CLERO Ewen ayant donné procuration à FEREZ Crystel
NOUAILLE DEGORCE Stéphanie ayant donné procuration à LAVISSE Clotilde

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
15	12	15

Secrétaire de séance : ***Louise DANIEL***

Date de convocation : 29/05/2026 **Date d'affichage** : 08/06/2026

Objet de la délibération : Adhésion au CAUE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Finistère. Cet organisme a été constitué sur décision du Conseil Général du Finistère, par délibération en date du 6 décembre 2012, sous forme d'association dont l'assemblée générale constituante a eu lieu le 9 septembre 2013.

Le CAUE du Finistère est à la disposition des collectivités locales et des administrations qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou de paysage. Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural.
Les prestations du CAUE sont gratuites, que ce soit pour les particuliers ou les collectivités, le financement de cette structure étant principalement assuré par le reversement, par le Conseil Départemental, d'une partie de la part départementale de la Taxe d'Aménagement.

Comme chaque année, il convient, pour les collectivités souhaitant faire appel aux services du CAUE, d'y adhérer. Le montant de l'adhésion, pour les communes de 1000 à 5 000 habitants, est de 150,00 € par an. Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au CAUE du Finistère pour l'année 2026.

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'adhérer au CAUE du Finistère
MANDATE Madame le Maire pour effectuer les démarches liées à cette adhésion et représenter la commune auprès du CAUE.

Vote : 15 voix pour

MAIRIE D'ARZANO 29300 (Finistère) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour extrait certifié conforme
Clotilde LAVISSE
Maire d'Arzano